

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26080**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Mention Langues Littératures et civilisations étrangères et régionales

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2 | Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales, 131 Français, littérature et civilisation française

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivants :

- Études anglophones
- Études germaniques
- Études hispaniques
- Études hispano-américaines
- Études italiennes
- Études japonaises
- Études lusophones
- Langue et culture slaves
- Langue et société chinoises
- Recherche en langue, littérature et linguistique occitanes
- Valorisation du patrimoine occitan

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour plus d'informations, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des universités.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Développement des méthodes de recherche, de recueil et d'analyse de données dans des domaines spécifiques liés à la culture, l'art, la littérature, les civilisations et la linguistique dans une langue étrangère ou régionale.
- Acquisition d'un haut niveau de compétence en langues étrangères ou régionales.
- Préparation au métier d'enseignant-chercheur, d'enseignant du secondaire, aux métiers de la communication en langue étrangère ou régionale.
- Mobilisations d'outils de recherche fondés sur les TICE.
- Rédaction des notes de synthèse sur des questions variées, à partir de documents de nature et de type divers.
- Rédaction de travaux de recherche, menés individuellement ou en équipe.
- Conception et production de textes de qualité, pour un rendu oral ou écrit, en français et dans une langue étrangère ou régionale, sous forme de rédaction, de traduction.
- Diffusion des résultats de la recherche.
- Définition des stratégies de valorisation et d'actualisation d'un produit culturel à partir de fonds documentaires liés à un territoire.
- Recherche des sources de financement et conception de stratégies de commercialisation adaptées pour des produits culturels liés à un territoire et conçus à partir de fonds patrimoniaux divers.
 - Concevoir et mettre en pratique un processus de recherche original
- Développer une capacité d'analyse et une réflexion critique
- Appliquer les méthodes de recherche spécifiques aux différents champs (arts et littératures, linguistique, civilisations)
- Rédiger et exposer oralement, en français et dans une langue étrangère ou régionale, une question de recherche originale
- Communiquer efficacement en français et dans une langue étrangère ou régionale devant des publics de spécialistes ou de non-spécialistes et ce de façon claire et non ambiguë
- Communiquer dans une troisième voire une quatrième langue, permettant une spécialisation tant théorique que pratique en traduction et interprétation
- Traduire des supports de nature variée
- Établir un diagnostic du public, un cahier des charges, un plan d'action et un dispositif d'évaluation et les présenter à l'écrit et à l'oral devant des publics de non spécialistes et/ou d'experts
- Utiliser des outils documentaires adéquats (bibliographies, moteurs de recherche, bases de données, élaboration de questionnaires, archives, etc.), exploiter scientifiquement des sources en respectant les normes de rédaction et de référencement en vigueur dans les champs de recherche.

- Utiliser les outils informatiques standards et les logiciels spécifiques dans la perspective de la recherche et l'élaboration de projets
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualifiée.
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- J Information et communication
- P Enseignement
- R Arts, spectacles et activités récréatives
 - Interprète
- Traducteur
- Journaliste spécialisé
- Rédacteur
- Animateur culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

- E1108 : Traduction, interprétariat
- E1106 : Journalisme et information média
- G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques
- K1802 : Développement local
- K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|------------------------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| En contrat d'apprentissage | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |

| | | |
|-----------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation continue | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| En contrat de professionnalisation | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| Par candidature individuelle | X | Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| Par expérience dispositif VAE | X | Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| | |

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31503

Jusqu'en 2015, la Mention « Littératures et civilisations étrangères et régionales » était enregistrée sous la Mention « Langues et cultures étrangères ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Études anglophones » était enregistré sous la mention « Langues et cultures étrangères » spécialité « Études anglophones ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Études japonaises » était enregistré sous la mention « Langues et cultures étrangères » spécialité « Études japonaises ».

Jusqu'en 2015, les parcours « Études germaniques » et « Langue et culture slaves » étaient enregistrés sous la Mention « Langues et cultures étrangères » spécialité « Études germaniques et slaves ».

Jusqu'en 2015, le parcours « Études italiennes » était enregistré sous la Mention « Langues et cultures étrangères » spécialité « Études romanes ».

Jusqu'en 2015, les parcours « Études hispaniques », « Études hispano-américaines » et « Études lusophones » étaient enregistrés sous la Mention « Langues et cultures étrangères » spécialité « Études romanes »

Jusqu'en 2015, le parcours « Valorisation du patrimoine occitan » était enregistré sous la Mention « Lettres » spécialité « Métiers de la culture et du patrimoine en pays d'Oc ».

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.